



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR



Direction départementale
des services vétérinaires

CERTIFICAT DE CAPACITE n° 21-CC-AC-036

**RELATIF A L'EXERCICE DES ACTIVITES LIEES AUX
ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES**

**Le Préfet de la Région de Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or,**

VU le livre II – Santé Publique Vétérinaire et Protection des Végétaux – du Code Rural ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 2001 relatif aux modalités de délivrance du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2001 relatif à la liste des diplômes et certificats requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

VU l'arrêté du 25 mars 2002 relatif aux justificatifs de connaissances requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 438/DACI du 20 août 2002 donnant délégation de signature à Monsieur René-Paul LOMI, Directeur départemental des Services Vétérinaires de la Côte-d'Or ;

VU la demande présentée par monsieur **Thomas BERTHE** en vue d'obtenir le certificat de capacité pour la production, la vente et la pension de chiens ;

Considérant que monsieur **Thomas BERTHE** dispose de l'attestation de connaissances n°03/0001, délivrée le 24 septembre 2003 par le centre habilité LPA Albert Schweitzer, 1 rue du Dr Schweitzer 89290 CHAMPPS SUR YONNE

VU l'avis de Monsieur le Directeur départemental des Services Vétérinaires ;